



La grenouille et le boeuf

Tout le monde connaît, du moins sommairement, la fable du bon La Fontaine, dans laquelle il raconte les efforts désespérés et désespérants d'une grenouille qui veut se faire aussi grosse qu'un boeuf. La conclusion évidente, c'est que la grenouille s'enfla tant et si bien qu'à la fin elle creva... telle une bombe atomique, sans autant de dommages toutefois. Eh bien, le Canada nous donne l'image précise de cette grenouille, quant au rationnement de la viande pour venir en aide aux populations de l'Europe. M. Gordon et M. Ilsley nous disent que le rationnement a été imposé pour diminuer la consommation de la viande au Canada afin d'en exporter une plus grande quantité aux peuples affamés de l'Europe envahie par les Boches. Dans cette déclaration il y a du vrai, mais aussi du faux : car on sait très bien que le Canada ne rationne pas ses habitants dans le seul but de venir en aide aux affamés, mais bien pour faire face à ses obligations prises avec irréflexion et sans discernement avec l'Angleterre, et cela bien avant de penser au soulagement des populations européennes.

L'Amérique n'est pas une vache à lait

Il est évident pour tout le monde que le Canada — comme il semble le vouloir dans son orgueil — ne peut parvenir à nourrir toute l'Europe, encore moins l'Europe et l'Asie et les autres petits pays. C'est une impossibilité matérielle qui creve les yeux. De plus, il ne peut fournir toute la viande que veut bien acheter l'Angleterre — avec notre propre argent dont le Canada lui fait cadeau pour s'assurer sa clientèle dans l'après-guerre. C'est une illusion de croire que l'Angleterre favorisera le Canada au détriment de ses propres intérêts : quand les prix du marché lui seront favorables — même en Argentine — Albion ne tergiversera pas longtemps, elle choisira son approvisionnement là où elle trouvera son profit.

Il faut faire connaître la provenance de notre bacon

Les dépêches de Londres nous apprennent que le bacon canadien est en grande faveur auprès du public anglais. Cela, on le savait depuis longtemps ; mais ce qu'on ne savait pas très bien, c'est que, par malheur, nous apprenons de la même source d'information, un fort groupe d'acheteurs ignorent la provenance de ce produit auquel les Britanniques doivent de faire l'un de leurs meilleurs repas sous le régime actuel du rationnement. Pareille situation n'est pas pour nous satisfaire, car elle est au détriment de nos meilleurs intérêts et, le plus enrageant, c'est que ce qui vaut pour le bacon vaut également pour les autres catégories de denrées ou marchandises.

Il est donc faux que nous nous rationnons, que nous nous privons pour envoyer notre viande et nos denrées à l'Angleterre, dans le but d'affermir notre position sur les marchés mondiaux durant la prospérité qu'on nous promet depuis plus de six ans. Car, quand on veut s'assurer un marché, on prend les moyens d'annoncer ses produits, on s'assure qu'ils ne seront pas confondus avec ceux des autres pays exportateurs qui ne donnent pas le fruit de leurs sacrifices sans toucher le fort montant et sans être reconnus comme fournisseurs. Cet argument de nos dictateurs d'Ottawa porte donc à faux.

Le Canada a fait sa part et il n'a pas à rougir

Quant au soulagement des infortunés pays ravagés par les Boches, nous sommes persuadés que le Canada a fait et fait encore sa part : toutes les semaines, il expédie six millions de livres de viande outre-mer, et nos gouvernants voudraient nous comprimer au point de pouvoir expédier huit millions de livres de viande par semaine. L'Amérique, y compris le Canada, n'est pas capable à elle seule de ravitailler le monde. Les Etats-Unis et le Canada, quoi qu'on en pense, ne sont pas les vaches à lait de l'Europe. Ils peuvent bien soulager leurs frères des vieux pays, mais ils ne peuvent et ne sont aucunement tenus de réparer tous les dommages. On ne peut donc leur demander des sacrifices hors de leur capacité.

L'UNRRA exige du Canada un sixième des approvisionnements nécessaires au ravitaillement des pays dans le besoin. Cela, le Canada peut le fournir sans s'imposer le rationnement ; mais il ne peut en même temps approvisionner l'Angleterre, au détriment des autres pays européens et même des Canadiens. La justice veut que le Canada soulage d'abord la misère et qu'il n'abandonne à l'Angleterre que ce qu'il peut raisonnablement exporter, car la ration de viande est nettement au-dessous des besoins normaux de sa population, en dépit de ce que dit la Commission des Prix (autrement dit : M. Donald Gordon et M. Ilsley).

On veut l'abolition du rationnement

Cette semaine, les représentants des bouchers sont allés à Ottawa. D'après les nouvelles, le représentant du Tsar de (Suite à la quatrième page)

L'avenir de l'Organisation internationale du Travail

Il est une institution internationale dont l'action a été très efficace entre les deux guerres et qui a survécu au milieu du conflit : cette institution c'est l'Organisation internationale du Travail créée par la Partie XIII du Traité de Versailles. Le fait qu'elle s'est maintenue alors que tout s'écroulait autour d'elle démontre clairement que l'O.I.T. répond à une nécessité et qu'elle s'est généralement acquittée de son mandat à la satisfaction des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.

Il est peu de récent progrès social dans le monde auquel l'O.I.T. n'ait été mêlé directement ou indirectement. Si aujourd'hui, les gouvernements sont en position d'instituer des régimes de sécurité sociale, ils le doivent en grande partie aux experts de l'O.I.T. qui ont étudié ces questions depuis au delà de quinze ans. Qui ne se rappelle la figure d'Oswald Stein qui a énormément contribué à l'organisation de la sécurité sociale dans l'Amérique latine. Les réalisations de l'O.I.T. dans le domaine de la législation du travail ont encore plus de poids, car l'action de l'O.I.T. s'est traduite par des conventions et des recommandations qui ont amélioré les conditions de travail de millions de travailleurs.

Pour tous ces motifs, l'O.I.T. exercera dans l'après-guerre une influence considérable. Aussi le Président Roosevelt avait-il raison de déclarer à la Conférence de Philadelphie que, dans le domaine qui est celui de l'O.I.T., les Nations-Unies n'avaient pas besoin d'instituer un organisme nouveau. C'est d'ailleurs la conviction de personnes aptes à juger l'oeuvre de l'O.I.T. et ses possibilités dans l'après-guerre.

On sait que la Charte des Nations-Unies signée à San Francisco prévoit l'organisation d'un Conseil économique et social. En certains milieux, on a interprété ce Conseil comme une rebuffade à l'O.I.T. Cependant, il n'en est rien. Sans doute, il eût été préférable que l'O.I.T. fût immédiatement reconnue dans la Charte, ce qui aurait évité bien des discussions et des retards. Maintenant, il sera nécessaire de préciser le statut de l'O.I.T. et son intégration dans le nouvel organisme de sécurité. Ce serait une erreur de tenter de réduire la portée de l'action de l'O.I.T. On ne saurait faire table rase d'une expérience de vingt-cinq années sans nuire à la reconstruction sociale du monde. Surtout, ce serait trahir la confiance des travailleurs qui ont le droit de participer à l'élaboration de l'après-guerre. — Bulletin des Relations Industrielles.

Les Anglais et le communisme

Un Anglais, prisonnier en Allemagne depuis 1940 et qui est rentré récemment à Londres après un bref séjour à Odessa, déclare qu'avant la libération presque tout son camp était communiste. Mais après quelques jours en Russie, personne ne l'était plus. On confisqua des petits radios que les soldats s'étaient fabriqués eux-mêmes. Ces instruments sont prohibés sous le régime soviétique. Il n'y a qu'un radio par ville ou village, sur la place publique où l'on entend juste ce que M. Staline permet qu'on entende. Et puis les conditions de vie, familles entassées, etc., dégoûtent les Anglais du communisme.

Les taxes seront-elles réduites?

Un peu partout et depuis déjà assez longtemps on parle des taxes de toutes sortes que les citoyens — pauvres comme riches — doivent payer au Trésor et l'on se demande, maintenant que la guerre est finie, si les gouvernements vont se décider à réduire le taux de la taxation.

Les journaux nous apprennent que le secrétaire de la Trésorerie des Etats-Unis vient de proposer que la taxe normale de trois pour cent soit abrogée tout au début de l'année 1946 ; il est également question d'abaisser le taux de la taxe sur les excédents de profits des compagnies, et d'abolir les droits d'accise portés sur les bijoux, les fourrures et autres articles décrits comme articles de luxe. Ce serait, paraît-il, une réduction de plus de cinq milliards de dollars dans les impôts que paient actuellement les citoyens américains.

Toutes ces réductions seront les bienvenues chez nos voisins du Sud, mais nous, contribuables canadiens, de combien va-t-on réduire la taxe sur le revenu, la taxe sur l'excédent des profits et nombre presque infini de taxes de tous genres que nous payons ?

L'hon. M. Ilsley, ministre des finances, a bien laissé entrevoir qu'il y aurait un allègement pour le contribuable canadien, mais jusqu'à quel point ? Quelles seront les taxes qui seront entièrement abolies ? C'est encore dans le domaine des conjectures ; on croit toutefois que la taxe sur l'excédent des profits disparaîtra complètement, car elle est une entrave au développement de l'industrie et du commerce, elle empêche une pléthore d'entreprises de développer leur programme de production de paix : tous s'en ressentent, l'ouvrier aussi bien que le capitaliste car si ce dernier augmente sa production il est naturel qu'il lui faudra une plus forte main-d'oeuvre, ce sera donc de nature à procurer de l'emploi et partant à empêcher une crise de chômage massif.

Il y a également la taxe sur le revenu qui atteint presque tout le monde, — à l'exception possible d'une grande partie de la classe agricole qui ne fait généralement aucun rapport et trouve moyen de participer à raison de cent pour cent dans les allocations familiales sans déboursier quoi que ce soit pour la taxe sur le revenu et comme question de fait paie bien rarement une taxe quelconque, — l'on sait que le salarié célibataire est tenu de payer une taxe sur le revenu dès que son salaire a atteint la somme de \$660.00 par année, et l'ouvrier marié celle de \$1,200.00 avec un montant d'exemption de \$108.00 par enfant âgé de moins de 16 ans.

Le Travail Organisé, représenté par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a demandé au gouvernement, dans son mémoire présenté le mois dernier, de porter les exemptions à \$2,400.00 par année pour les personnes mariées, et à \$1,000.00 par année pour les célibataires.

La Fédération provinciale du Travail du Québec, lors de sa convention de Shawinigan Falls, l'an dernier, avait réclamé de plus que tout revenu dérivant du surtemps (heures de travail supplémentaires) ne soit pas sujet à l'impôt ; cette dernière demande semble extraordinaire au premier abord mais elle est plus que justifiable : nombre d'ouvriers refusent carrément de travailler ou sont peu désireux de travailler des heures supplémentaires une fois leur journée de travail régulière terminée, car souvent de ce fait ils tombent dans une catégorie supérieure et une grande partie de ce qu'ils gagnent par ce surtemps va au gouvernement sous forme d'augmentation de la taxe sur le revenu ; ils disent qu'ils aiment mieux ne pas travailler le soir que de le faire pour enrichir le Trésor. Ont-ils tort ?

Je cite un exemple : Un ouvrier travaille régulièrement 44 heures par semaine et gagne un salaire de \$35.20, sur lequel il paie en taxe \$3.20 ; une semaine il fait 10 heures de temps supplémentaire (overtime) pour lesquelles il a touché \$12.00, soit en tout \$47.20 et il a payé \$7.00 en taxe, soit \$3.80 pour \$12.00 de salaire en plus. On pourrait citer des exemples à l'infini.

Il paraîtrait que l'hon. M. Ilsley, lors de sa présentation du budget, la semaine prochaine, dira aux contribuables ce qu'ils recevront en fait de réduction ou d'abolition de taxes.

Espérons que cela vaudra la peine.

SOCIUS.

Des maisons en aluminium

A Londres, des expériences entreprises auraient abouti à la création d'un prototype de maisons en aluminium. Ainsi on a trouvé un débouché pour une industrie dont l'activité risque de se trouver réduite une fois la guerre finie et résolu le problème d'une reconstruction rapide des villes détruites.

Il s'agirait de maisons "préfabriquées" dont les sections pourraient être assemblées en un seul jour sur l'emplacement choisi.

Il sera possible de se rendre dans un grand magasin pour faire l'emplette des pièces détachées de sa future maison, et quarante-huit heures plus tard vos amis viendront pendre la crémaillère. Un seul inconnu. Le prix de ces maisons? ...

La conférence de la Fédération provinciale du travail

Les organisations affiliées à la Fédération provinciale du Travail sont priées de faire parvenir au Secrétariat, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1, les noms de leurs représentants à la Conférence spéciale qui se tiendra dans la salle de l'Assistance Publique, angle des rues Lagachetière et Berri, samedi, le 20 octobre courant, à 9 heures du matin. Nous leur rappelons qu'elles peuvent se faire représenter par un ou deux délégués, mais pas plus, et ce afin de nous tenir dans le cadre des restrictions imposées sur les voyages et les assemblées publiques.

Nous avons appris que ces restrictions cesseraient au 1er novembre, mais trop tard pour contremander cette Conférence spéciale et tenir la convention annuelle en son lieu et place; toutefois, cette Conférence pourra décider si notre convention régulière annuelle doit se tenir cette année ou être tenue conjointement avec celle de 1946.

GUS. FRANCO,
Secrétaire.



J.-A. D'AOUST

Vice-Président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada

qui représentera les ouvriers du Canada à la Conférence du Bureau International du Travail qui se tiendra à Paris, France, à partir du 15 octobre courant; il sera accompagné de quatre aviseurs-techniciens, soit le vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Birt Showler, de Vancouver, B. C.; Norman Dodd, du Congrès canadien du Travail (C.I.O.) Alfred Charpentier, président de la Confédération des travailleurs catholiques et nationaux du Canada; et un représentant des Fraternités de chemins de fer d'Amérique.

Nous sommes persuadés que le confrère D'Aoust représentera dignement la classe ouvrière du Canada, il a toute l'expérience voulue pour prendre une part active dans les délibérations car depuis bien des années il assiste aux conférences annuelles du Congrès des Métiers et du Travail du Canada aussi bien que celles de l'organisation syndicale à laquelle il appartient, soit la Fraternité internationale des papiers dont il est également un des vice-présidents.

Il sera d'ailleurs habilement secondé par ses aviseurs-techniciens qui tous s'occupent depuis des années des problèmes sociaux et ouvriers et occupent une place marquante dans leur organisation respective.

Nous leur souhaitons à tous bon voyage, nos meilleurs vœux les accompagnent. — Socius.

Des conseils pour réussir

Le tact est l'art de se taire à propos, de se montrer si agréable que personne n'ait lieu de se montrer désagréable avec vous, et de donner à ceux qui vous sont inférieurs le sentiment qu'ils vous sont égaux.

Les typos reprennent leurs activités régulières

Dans un communiqué adressé par le secrétaire-trésorier du local 145 nous extrayons les passages suivants:

"La période des vacances est finie. Les assemblées régulières reprendront le 6 octobre prochain. Plusieurs questions importantes devront être réglées dans le plus bref délai possible.

"La question de la semaine de 40 heures avec salaire minimum de \$40.00 pour les ateliers de travaux-de-ville, qui est le sujet de nombreuses discussions et assemblées depuis plus d'un an, a atteint son point culminant. Les négociations avec les patrons sont enfin en marche et nous nous servirons de tous les moyens légaux à notre disposition pour atteindre notre but.

"La célébration du 75e anniversaire sera un succès grandiose, et les membres qui désirent se procurer des billets doivent le faire immédiatement car la direction de l'hôtel Mont-Royal, à cause du manque de main-d'oeuvre, ne pourra servir plus de 650 convives.

"Lors de la prochaine assemblée, l'union sera appelée, par l'entremise de son comité à négocier le renouvellement des contrats de 'La Presse', 'La Patrie' et 'Le Canada' qui se termineront le 31 décembre prochain.

"Mercredi, le 17 octobre prochain, il y aura un vote referendum soumis par le Comité Exécutif International, à l'effet d'imposer un asséssement spécial de 1%, dont les recettes seront versées au fonds de défense, afin de payer les bénéfices de grèves ou de lock-out.

"La Ligue de Quilles Typos a fait l'ouverture officielle de sa saison 1945-46 samedi le 22 septembre. Les officiers de la Ligue sont: Georges Laverdure, président de l'Union, président honoraire; Henri Major, secrétaire; E. Quenneville, trésorier; Léo-Paul Viger, statisticien."

A un employé, qui le matin arrive en se glissant furtivement à sa place, et qui le soir se précipite à la sortie, on ne pourra confier une agence, de peur qu'il ne soit pas à son poste quand viendront les clients. Ces employés-là considèrent toute horloge de contrôle comme une offense personnelle.

L'employé capable ne se contente pas de faire le strict nécessaire pour conserver sa place. Il observe et cherche les moyens d'avancer. Sans négliger son travail, il s'intéresse à tout ce qui se passe autour de lui, et c'est toujours un signe prometteur chez un nouvel employé.

D'aussi loin qu'on peut, il faut obliger un adversaire à être loyal avec vous. Mais il ne faut jamais s'abaisser à être déloyal avec lui.

Assemblée des pressiers vendredi prochain

L'assemblée régulière mensuelle de l'Union des pressiers et assistants aura lieu le vendredi, 12 octobre, à 8 heures, à la salle des Métiers Alliés de l'Imprimerie, 909, boulevard St-Laurent, où des questions très importantes seront discutées, parmi celles-ci, la question des négociations pour une nouvelle convention collective, dont les négociations avec les maîtres-imprimeurs commenceront le 15 octobre.

Les délégués à la Commission d'apprentissage créée récemment soumettront à l'assemblée un rapport des développements qui eurent lieu récemment.

Une assemblée spéciale de tous les membres est également convoquée pour le dimanche, 14 octobre, à la salle des Chevaliers de Colomb, à 2 h. 30 de l'après-midi, pour des questions des plus importantes non seulement pour les pressiers, mais pour l'industrie de l'imprimerie en général.

Les officiers font donc un appel spécial aux membres de ne pas manquer d'assister à ces deux assemblées.

La vie sécuritaire

Les écoles sont rouvertes. Nos enfants sont en route pour les classes. Automobilistes, vous avez la responsabilité de tous ces petits êtres dont la vie est entre vos mains.

A cette période tout particulièrement critique de l'année, la Ligue de Sécurité de la province de Québec lance un pressant appel aux automobilistes afin qu'ils soient toujours sur leurs gardes lorsqu'ils aperçoivent un enfant jouant sur le trottoir ou, à la campagne, marchant dans le même sens que les voitures.

Dès que vous voyez un enfant sur le trottoir, ne le perdez pas de vue, car, vu son inexpérience, il peut à n'importe quel moment s'élaner dans la rue et parfois à une si courte distance de votre voiture ou de votre camion que vous avez peu de chances de l'éviter, déclare le bulletin de la Ligue.

Les enfants sont remplis de témérité, ils aiment à courir des risques. C'est aux parents et aux éducateurs qu'il incombe de leur enseigner la prudence, de leur faire comprendre les dangers qui les guettent quand ils sont sur le chemin de l'école que ce soit à l'aller ou au retour.

Les adultes, recommande le bulletin de la Ligue, se doivent d'inculquer chez l'enfant les règles de la prudence, de lui montrer les dangers auxquels ils s'exposent en violant les règlements de la circulation qui leur commandent de ne traverser qu'aux croisements des rues, d'observer les signaux lumineux, de marcher sur la route en faisant face à la circulation et surtout d'obéir aux brigadiers de sécurité placés spécialement pour veiller à leur protection.

La prévention des incendies

"Prenez garde aux allumettes", recommande au public la Ligue de Sécurité de la province de Québec à l'occasion de la semaine de prévention des incendies qui sera observée par tout le pays du 7 au 13 octobre prochain. On souligne que le plus souvent, les incendies sont attribuables à des allumettes non éteintes, jetées par des personnes négligentes.

Les fumeurs sont en grande partie responsables de ces incendies. Ils allument une cigarette, un cigare ou une pipe, puis jettent leur allumette sans s'assurer, auparavant, qu'elle est bien éteinte. Il arrive souvent que l'allumette tombe sur une matière inflammable et provoque un incendie qui ne se propage qu'après le départ du fumeur.

Les allumettes non éteintes constituent partout une source de dangers: au foyer, au bureau, à l'usine, dans la forêt, dans le train, sur un bateau, dans un champ et sur la rue.

La Conférence internationale se prépare à examiner la politique sociale poursuivie aux colonies

Le Bureau international du Travail a rendu public le texte d'un projet de Recommandation relatif aux "Normes minima pour la politique sociale dans les territoires dépendants", projet dont il proposera l'adoption à la 27ème session de la Conférence internationale du Travail qui s'ouvrira le 15 octobre à Paris.

Ce projet de Recommandations est destiné à compléter la Recommandation relative à la politique sociale aux colonies qui a été adoptée à la 26ème session de la Conférence à Philadelphie en 1944. Si cette Recommandation est approuvée, elle sera la 74ème adoptée par l'Organisation internationale du Travail depuis sa fondation en 1919.

La Recommandation traite plusieurs points de la politique sociale, tels que les méthodes de fixation des salaires minima, la sécurité sociale, la durée du travail, l'inspection du travail, l'hygiène et la sécurité au cours de l'emploi.

Elle porte que tout Etat membre de l'Organisation internationale du Travail dont relèvent des territoires dépendants "devrait prendre toutes les mesures rentrant dans sa compétence pour assurer l'application effective" des normes minima qui se trouvent exposées dans son texte.

Suivant les termes de la Recommandation, les pays qui auront approuvé ces propositions, devront informer le Bureau international du Travail, des mesures prises par eux pour les rendre effectives.

Le Bureau international du Travail est le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail. La Conférence constitue l'autorité la plus élevée de l'Organisation et se réunit habituellement une fois par an. Les délégations nationales à la Conférence comprennent deux personnes représentant directement le gouvernement, une personne représentant le travail et une personne représentant les employeurs.

Au sujet de la question des salaires, le projet de Recommandation suggère le texte suivant: "Ce devra être l'un des buts de la politique sociale d'encourager le développement de procédures de contrats collectifs par lesquelles des taux minima de salaires pourraient être fixés au moyen de négociations entre les organisations d'employeurs et de travailleurs." Le projet ajoute que là où n'existe pas de dispositions pour la fixation des salaires, il sera institué des méthodes permettant de fixer les taux minima des salaires.

La Recommandation insiste pour que des dispositions légales soient prises en vue du paiement d'indemnités aux personnes employées, en cas d'incapacité de travail due à des accidents survenus au cours et à l'occasion du travail et suggère un certain nombre de normes minima à prévoir dans le texte de ces dispositions.

La Recommandation préconise la réglementation de la durée du travail dans les entreprises industrielles et commerciales et l'octroi aux travailleurs de congés payés d'une durée de six jours au moins par an. Elle suggère aussi l'établissement des conditions minima pour la protection de l'hygiène, de la sécurité et du bien-être des travailleurs industriels et autres.

La question de la politique sociale dans les territoires dépendants est une des six questions à l'ordre du jour de la Conférence de Paris et suivant les termes de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, la Conférence est

libre de décider si elle prend ou non le projet du Bureau international du Travail comme base de ses travaux sur la matière. Presque toujours, cependant, la Conférence accepte les suggestions du Bureau comme base de ses discussions. Dans ce cas, elle les renvoie d'abord à un Comité et ensuite elle examine le rapport du Comité en session plénière. On vote alors sur les propositions du Comité; une majorité des deux tiers des délégués présents est requise pour l'adoption des propositions.

Le projet de recommandation a été préparé par le Bureau sur la base des réponses faites par les Etats membres de l'Organisation internationale du Travail, au questionnaire qui leur a été envoyé. Ces réponses ont révélé un accord général sur l'opportunité de voir adopter par la Conférence une Recommandation destinée à compléter celle de Philadelphie sur la politique sociale coloniale.

Les réponses ont également démontré, suivant un rapport du Bureau international du Travail rendu public en même temps que le projet de Recommandation, que les gouvernements sont généralement en faveur de l'insertion dans le projet de Recommandation, de dispositions touchant les méthodes de fixation des salaires minima, la durée du travail et les congés.

Air-Canada prépare l'avenir

M. Gordon H. Wilson, gérant de la circulation à Air-Canada pour le district de Montréal, est revenu récemment de Winnipeg où il a assisté à la réunion annuelle du service de ventes et de la circulation de sa Compagnie. Le clou de la réunion a été une causerie prononcée par M. W. F. English, vice-président d'Air-Canada, sur les projets futurs de la Compagnie en ce qui concerne les services domestiques internationaux et transatlantiques.

L'agenda comprenait l'étude de l'expansion à apporter à l'organisation des ventes en prévision de l'augmentation des services de la Compagnie au cours des deux prochaines années, l'embauchage et l'entraînement des vétérans, et la construction de bureaux de billets plus grands et plus nombreux pour faire face à l'augmentation de trafic prévue.

Une augmentation de 12% dans le nombre des passagers transportés et de 23% dans les recettes de voyageurs pour les huit premiers mois de l'année a été annoncée au cours de la réunion.

APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que MYRTLE ANN WESTOVER COLEMAN, de la cité de Verdun, District de Montréal, Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux, ARTHUR ST. JOHN COLEMAN, gérant, de la cité de Verdun, District de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.

Montréal, 26 septembre 1945.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs de la requérante,
40-44, 201 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Myrtle Elizabeth Fraser Bennett, de Montréal, Québec, à présent de Elmira, Ile du Prince-Edouard, Canada, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux, Preston Frederick Bennett, Sergent dans le Royal Canadian Air Force, de Montréal, Québec pour cause d'adultère.

Montréal, 1er septembre 1945.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs de la requérante,
2021 rue St-Jacques ouest,
Montréal, Qué.

Bureau du soir - - - POINTE CLAIRE - - - Night Office
TEL. 524

GERALD DESPAROIS, B.A., LL.L.
AVOCAT — LAWYER

354 est, rue Ste-Catherine
SUITE 75

Edifice St-Denis
TEL. BE. 3133

Au devant des besoins du monde d'après-guerre

Par HERBERT TRACEY de la Fédération des Syndicats d'Angleterre

Les syndicats des industries mécaniques d'Angleterre viennent de prendre une mesure importante pour la réorganisation industrielle d'après-guerre. La plus grande organisation d'ouvriers qualifiés du monde, la Confédération syndicale de la Mécanique, d'accord avec le Mouvement national des métiers mécaniques réunis et en collaboration avec le Service d'études de la Fédération des Syndicats d'Angleterre (T.U.C.), a exposé ses vues sur les problèmes de reconstruction qui affectent l'industrie mécanique.

Avec ses adhérents dont le nombre dépasse un million, la Confédération syndicale de la Mécanique se trouve associée à la Confédération des syndicats des Confédérations maritimes et de la Mécanique qui est elle-même formée de la réunion de 37 syndicats comptant au total plus d'un demi-million de membres.

L'opinion d'un corps aussi important de syndicalistes ne peut manquer d'avoir du poids; elle s'exprime, avec beaucoup de force et de clarté, dans un memorandum qui vient d'être publié. Il repose sur quelques affirmations fondamentales concernant la situation de l'industrie mécanique, en particulier, et de l'industrie anglaise en général. Elles affirment:

1. Qu'il y aura plus de besogne à faire que d'hommes ou de femmes pour l'accomplir.

2. Que la restauration de l'industrie et des transports européens doivent précéder la reprise des affaires avec le Continent.

3. Que pour refaire de l'Angleterre un pays industriel de premier ordre et un exportateur de produits fabriqués, il faut d'abord rééquiper et moderniser les industries fondamentales et manufacturières anglaises et

4. Que la production devra être dirigée pour éviter les crises et l'excès de capacité productive qui suivirent la dernière guerre.

Obligation première

La première obligation qui repose sur l'industrie mécanique est la remise à neuf des installations de services d'utilité publique et des industries de base. Il n'est pas possible de remettre à plus tard la modernisation et le développement des moyens de transports; les transports routiers pour voyageurs ont de lourds arriérés de matériel à remplacer; il en va de même pour les chemins de fer en ce qui concerne leurs voies permanentes, les locomotives et les wagons; la marine marchande devra dépasser son tonnage d'autrefois; les constructions maritimes ont un grand programme à remplir; quant aux chantiers de réparations maritimes, une lourde tâche les attend celle de reconstruire à leur usage du temps de paix, les bâtiments réquisitionnés par le Gouvernement. Pour l'électrification progressive du pays il faudra des usines d'énergie électrique et du matériel électrique lourd. Les industries de base dont les installations démodées freinent la prospérité anglaise, demandent à être modernisées et mécanisées en y comprenant les mines et l'agriculture, les industries textiles et sidérurgiques. Le memorandum insiste également sur la nécessité de moderniser les installations de beaucoup d'usines existantes qui ont fait monter des machines spéciales pour la production de guerre. Il y a, en outre, un champ vaste et relativement peu travaillé de modèles nouveaux de machines-outils de fabrication anglaise, en particulier, pour les industries de matières plastiques et d'alliages légers.

On fait observer que la réduction des prix de revient et l'accroissement du rendement dépendent, dans une grande mesure de la fabrication des machines-outils. Cela est nettement visible dans les procédés d'assemblage et de finissage qui

jouent aujourd'hui un rôle si important dans la fabrication aéronautique et qu'il y aura lieu d'appliquer aux constructions automobiles et aux sections de maisons préfabriquées.

Pour satisfaire la demande étrangère

Le memorandum parle de la nécessité de rétablir le commerce d'exportation de l'Angleterre de fer et d'acier et de leurs produits manufacturés; mais afin de satisfaire les demandes d'outremer dans le domaine des fabrications mécaniques, il faudra augmenter considérablement le volume des exportations d'avant-guerre de cet ordre. Notre industrie aura non seulement pour tâche de contribuer à la reconnaissance des pays dont l'industrie a été ravagée mais elle devra aussi aider à faire face à la demande, venue des pays coloniaux, en ce qui concerne des moyens de communications améliorés, du matériel fixe, et certains genres de produits de consommation. La Chine et les Indes, par exemple, dit le memorandum, sont de vastes marchés pour le matériel de chemins de fer, les locomotives, les automobiles, les usines d'énergie électrique, le matériel téléphonique, les métiers à tisser, les navires; d'autre part, des "pays pauvres" du sud-est européen surgira un marché entièrement inexploré, pour le matériel agricole moderne, les produits manufacturés et les installations industrielles. Les pays de l'Amérique latine, eux aussi, ayant résolu de relever les conditions de vie chez eux, auront besoin de fournitures.

Le memorandum estime que les besoins mondiaux sont plus grands qu'ils n'ont jamais été auparavant. "Selon nous, il ne s'agit pas de s'arracher les marchés par une concurrence effrénée avec les autres pays exportateurs mais bien plutôt d'organiser notre industrie de façon à être à la hauteur des exigences et de jouer la part qui nous revient en devenant l'un des "grands ateliers du monde".

Pour répondre à cette situation de l'après-guerre, il faut développer au maximum l'efficacité de notre industrie mécanique. Sa capacité productive doit être ordonnée et dirigée; il faut encourager les recherches et les possibilités d'agrandissement. Le memorandum reconnaît aussi le besoin de fournitures amples à bon marché de matières premières "obtenues sur la base d'importations de l'Etat à l'extérieur, et d'achats et d'allocations de matières premières produites par les usines les plus efficaces."

L'industrie aura besoin de connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les crédits à l'exportation; si celui-ci compte s'établir des listes de priorités d'exportation en vue, par exemple, de restaurer les pays d'Europe comme condition préliminaire de la reprise du commerce à double sens avec le continent européen. L'industrie doit insister sur la préparation et la publication d'un "budget de la main-d'oeuvre" comme moyen de mise en pratique d'un plan à long terme de plein emploi.

Le memorandum insiste sur la nécessité de savoir si le Ministère du Commerce (Board of Trade) qui reprend certaines des fonctions du Ministère de la Production dont la part fut si active pendant la guerre, agira en qualité d'organisme central coordinateur; il sera aussi très important de savoir si l'on conservera le système des bureaux régionaux avec leur représentation syndicale et leur révision de la productivité en matériel. Le memorandum ajoute un facteur des plus importants pour atteindre à des chiffres record de la production. Les conditions matérielles du bien-être à l'usine sont également l'un des facteurs de la réorganisation industrielle de l'Angleterre après la guerre.



Leurs foyers ont été **PILLÉS**

AVEZ-VOUS DU LINGE A LEUR DONNER ?

LA COLLECTE NATIONALE DE VÊTEMENTS

Leurs foyers ayant été pillés par l'ennemi, des milliers de familles, dans les pays ravagés par la guerre, se trouvent aujourd'hui dans le dénuement absolu, sans vêtements suffisants, sans couvertures, sans chaussures. Songez aux souffrances qu'elles devront subir si nous ne contribuons pas promptement tout le linge usagé possible à la Collecte nationale de vêtements. Le besoin est si pressant. Portez vos paquets au bureau de poste ou à un dépôt de la Collecte.

du 1 au 20 OCT.

La Fédération provinciale du Travail du Québec est de tout coeur avec "La collecte nationale de vêtements" qui poursuit une oeuvre éminemment humanitaire; la situation du vêtement dans les pays ravagés par la guerre est désespérée, il faut que chacun fasse sa part. Vous

Une nouvelle mentalité

Au temps où notre dette nationale se chiffrait par \$365,000,000 les Canadiens frémissaient chaque fois qu'il était mention de ces chiffres que l'on considérait comme astronomiques. Le parti politique qui était dans l'opposition à cette époque-là sut si bien tirer de cette situation financière, qu'il qualifiait de désespérée, que l'électorat le porta au pouvoir, avec une assez forte majorité, à cause de la promesse qu'il avait faite de réduire la dette nationale en pratiquant la plus stricte économie. Inutile d'ajouter qu'il en fut de cette promesse électorale comme il en est de la plupart des promesses de ce genre, c'est-à-dire qu'elle ne fut pas tenue et que notre dette nationale alla en augmentant au cours des années qui suivirent.

Autre temps, autres moeurs, et celui qui, de nos jours, aurait le malheur de passer une remarque désobligeante au sujet d'une bagatelle d'un milliard ou deux de plus dans la dette nationale, serait taxé d'arriéré ou de grippe-sou.

Pourtant, fait curieux à constater, les municipalités de villes et de villages se glorifient de nos jours quand elles réussissent à boucler leur budget annuel sans déficit ou avec un surplus ou, encore, si elles n'ont aucune dette obligatoire, et le public applaudit, sans se faire prier, à leurs succès financiers et fait l'éloge de leurs saines méthodes administratives.

Quand il s'agit de finances fédérales ou provinciales le public réagit d'une manière tout-à-fait différent et voici pourquoi: Aucun parti politique dans l'opposition ne peut s'opposer aux projets conçus par le parti au pouvoir quand il s'agit de distributions des deniers publics parmi la majorité des électeurs dont ils connaissent la nouvelle mentalité.—L'Information.

devez certes avoir quelques vêtements dont vous ne faites plus usage, visitez vos armoires et tiroirs, vous trouverez certainement quelque vêtement dont vous pouvez disposer; faites-en un colis et portez-le à n'importe quel bureau de poste ou aux endroits mentionnés ci-dessous.

District Cartierville: (Ste-Geneviève, Saraguay, Bordeaux, Ahuntsic): 12344, rue Reid.

District Centre: (de la rue Atwater à la rue Université; de la rue Saint-Antoine aux avenues des Pins et des Cèdres): 1464 rue de la Montagne.

District Notre-Dame de Grâce: dans tous les théâtres.

Outremont: 932, avenue Wiseman.

Westmount: au Victoria Hall.

District St-Laurent: (de la rue Hutchison à la rue St-Laurent; de la rue Sherbrooke à la rue Bernard): 3666, rue Jeanne-Mance.

Merci, Dieu vous le rendra.

MAISON WALTERS INC.

Ladies' Ready-to-Wear — Furriers

Confection pour dames — Fourrures

Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses

We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux

1224 St. Catherine Street East

Tel. FRontenac 7300

MAquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS

Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL



CHerrier 1119

VICTOR DUBOIS

Directeur de funérailles

Salons mortuaires gratuits

1867, rue Amherst

3619, rue Saint-Denis

1314, rue Dorchester Est

11890, rue Sainte-Gertrude

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.
 Exécutif: J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, J.-B. Arsenault et Chs.-E. Chalifour, vice-présidents; Gustave Franq, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franq, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.
 Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest
 Téléphone: LANcaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.
 Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, J. B. Arsenault, and Chas. E. Chalifour, vice-presidents; Gustave Franq, secretary-treasurer and editor; Marcel Franq, manager; Henri Richard, associate editor.

Address all communications to 11 St. Paul Street West
 Telephone: LANcaster 7808

La conférence du Congrès des Métiers et du Travail

Nous venons de recevoir la communication suivante adressée par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada aux Fédérations provinciales, aux Exécutifs provinciaux du Congrès et aux Conseils des Métiers et du Travail :

Chers messieurs et confrères,

Le 25 juillet dernier, le Conseil exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, sous la signature du président et du secrétaire-trésorier, informa tous les intéressés que le gouvernement avait interdit toutes les conventions ou assemblées lorsque plus de cinquante personnes devant y assister devaient se servir du chemin de fer, de l'autobus ou de l'avion comme moyen de transport pour s'y rendre. Le Conseil exécutif, lorsqu'il s'est réuni du 20 au 23 août, a réaffirmé cette décision et, de plus, il adopta une motion à l'effet que lorsque la convention pourrait être tenue, elle le serait dans la ville qui avait été originairement choisie, soit à Windsor, Ontario.

Nous sommes maintenant informés que le gouvernement étudie la possibilité de lever les restrictions sur les voyages vers le 1er novembre. En conséquence, nous avons fait une étude approfondie de la question et nous en sommes venus aux conclusions suivantes :

1. Que, après que le bon sera définitivement levé et officiellement annoncé et qu'une convocation soit lancée, il serait impossible de réunir les délégués avant le mois de janvier ou de février, notre Constitution requérant qu'une convocation à une convention doit être émise dix semaines avant la tenue de la convention.
2. Ceci aurait pour résultat de nous faire tenir deux conventions durant l'année 1946.
3. Ceci aurait pour résultat d'obérer les finances de plusieurs unions, sinon de la plupart, à l'extrême limite. Ce serait particulièrement le cas des petites unions et, en partant, l'assistance serait minime aux deux conventions.
4. Pour faire un succès de ces deux conventions, les villes choisies seraient dans un grand embarras pour leurs demandes d'appui pour la réception des délégués.
5. Il serait trop tard pour une convention en janvier ou en février pour traiter des problèmes vitaux de la reconversion qui demandent une action immédiate et une pression urgente sur les gouvernements, soit durant les prochains deux ou trois mois.

En vue de ces faits, nous suggérons que la convention de 1946 soit tenue dans le mois de juin, si possible, et que, dans l'intervalle, tous les Conseils de district et les Conseils des Métiers et du Travail coopèrent avec leurs Exécutifs provinciaux ou Fédérations provinciales dans le but d'étudier les questions vitales auxquelles doit présentement faire face le Travail organisé en général. Toute organisation représentée serait en position d'envoyer des délégués à une telle conférence provinciale et un honoraire d'enregistrement pourrait être prélevé de chaque délégué présent pour couvrir les frais légitimes encourus.

Nous avons confiance que vous accorderez à cette question toute votre attention et au plus tôt. Nous demeurons

Fraternellement à vous,

J.-A. SULLIVAN,
 Secrétaire-trésorier,

(Traduction) Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Le Guatemala demande sa réadmission à l'O. I. T.

Le Bureau international du Travail vient d'annoncer qu'il a reçu du Guatemala une demande officielle de réadmission dans l'Organisation internationale du Travail.

Cette demande, formulée au nom du Gouvernement guatemalteque, par M. Guillermo Toriello, Ministre des Relations extérieures, sera soumise à la Conférence internationale du Travail, convoqué pour le 15 octobre à Paris.

Le Guatemala était l'un des Mem-

bres originaux de l'O.I.T., mais il en est sorti en 1938 au moment où son retrait de la Société des Nations a pris effet. Comme les autres Nations-Unies qui ne sont Membres de l'Organisation, le Gouvernement du Guatemala avait déjà été invité à se faire représenter à la Conférence de Paris par des observateurs.

La délégation de chaque Etat-Membre à la Conférence de Paris sera composée de deux représentants gouvernementaux, un représentant patronal et un représentant ouvrier.

Cette Conférence sera la 27ème depuis la création de l'O.I.T. en 1919.

Fanatismes aux prises

On se demande pourquoi la secte des Témoins de Jéhova s'entête à prêcher dans des milieux hostiles. C'est un gaspillage d'énergie de sermons et de tomates. Traqués partout dans la province, arrêtés, traduits en jugement, condamnés même, ils devraient savoir qu'il n'y a rien à faire ici pour eux et qu'il serait plus pratique d'aller porter leur message céleste sous des cieux plus cléments.

Par contre, les observateurs étrangers ne comprennent guère que les Laurentiens ne laissent pas ces illuminés pratiquer paisiblement leur inutile apostolat. On observera en effet que cette persécution d'une secte religieuse se confine exclusivement — si je ne me trompe — à la province de Québec. D'où l'accusation d'intolérance portée contre tout un peuple.

Les étrangers ne savent pas qu'il ne s'agit que d'une infime minorité et que la grande masse des Canadiens de langue française ne se soucient nullement d'aller pourchasser d'innocents distributeurs de bibles et de tracts bibliques. Ils lisent dans les journaux que toute apparition des Témoins dans Québec s'accompagne de soulèvements et de désordres. Ils portent un jugement sur nous tous en allant du particulier au général.

Il ne s'agit pas seulement de notre réputation; cette affaire comporte une question de principe. Bien que les Témoins de Jéhovah ne m'intéressent nullement, je doute fort qu'on ait le droit de les poursuivre, de les violenter, de les chasser comme des criminels ou des lépreux. Ils sont des fanatiques; ceux qui les maltraitent sont aussi des fanatiques.

Il faut être bien peu civilisé pour se livrer, comme le font les témoins, à un apostolat stérile et parfois trop agressif; il ne faut être guère plus civilisés pour diriger contre eux les fureurs ridicules de quelques enfants et adolescents. Ces choses-là ne devraient pas arriver chez nous.

Au moment où je termine cet article on m'apprend, de source, que le leader des Témoins, à Châteauguay, dimanche dernier, s'est comporté de façon provocante. Il se donnait des airs de défi et disait bien haut que personne ne l'empêcherait de parler. C'était un appel à la riposte. Si les témoins croient réussir de cette façon, ils se trompent. S'ils agissaient avec autant de modesties que l'Armée du Salut, entre autres, personne ne les inquiéterait. — PAUL RIVERIN dans "Le Jour".

Rationnements bientôt abolis aux Etats-Unis

Une dépêche de la B.U.P., datée de Washington, dit qu'il est possible, à la suite des découvertes de quantités considérables de sucre et de caoutchouc à Java, que le rationnement de ces matières soit supprimé dès le printemps prochain, selon une déclaration du secrétaire américain à l'Agriculture, Clinton Anderson. Le rationnement de la viande serait levé, dans la grande république américaine dès janvier prochain, de dire le même informateur. Un demi-million de tonnes de sucre ont été trouvées à Java, et 35,000 tonnes de caoutchouc naturel.

Cependant, au Canada, nos dictateurs des vivres nous disent que rien ne sera changé, la situation ne se trouvant pas affectée du fait de ces découvertes. Dans le Dominion, le rationnement a la vie dure! Il est vrai que c'est une démocratie bicéphale: le peuple et ses dictateurs.

DILEMME

—Mais oui, ma chérie, j'ai toujours l'intention de te payer ce collier.

—C'est embêtant, parce que tant que tu n'en auras toujours l'intention, je n'aurai pas le collier.

La grenouille et...

(Suite de la première page)

l'alimentation Gordon, leur a dit que le rationnement était pour rester et que, s'il y avait des changements, ce ne serait que dans la modalité de son application. Ce qu'on veut, c'est l'abolition du rationnement de la viande, parce que non nécessaire et nuisible à la bonne alimentation des Canadiens, susceptible d'occasionner des pertes de viande. D'ailleurs, c'est ce qu'on nous annonçait du Nouveau-Brunswick, jeudi.

Le Travail Organisé s'est dit prêt à accepter que se continuent les contrôles de guerre tant que l'exigera la situation. Toutefois, il n'a jamais été consentant que de nouveaux contrôles ou rationnements soient mis en vigueur, maintenant que la guerre est finie; il faut cesser d'avoir recours aux mesures propres aux dictatures que nous avons abattues et que nous avons dû imiter durant le conflit, parce que nos gouvernements démocratiques n'ont pas eu assez d'imagination ou de valeur pour gagner la guerre à l'aide de mesures démocratiques seulement. C'est dommage, mais ce temps doit être révolu à jamais.

Nos députés, dissemblables en cela à la grenouille de la fable, semblent vouloir se faire petits, si petits même qu'il soit impossible d'entendre leur voix à la Chambre des Communes, pour prendre la défense de leurs commettants. C'est là un acte d'offense par omission que les électeurs n'oublieront pas aux prochaines élections.

Que font nos députés ?

Parmi les rares députés qui se sont risqués à prendre la parole en Chambre sur une question ayant quelque rapport avec le rationnement de la viande et les contrôles de guerre, on peut mentionner le major (tiens, un militaire!) E.-F. Fulton, député conservateur de Kamloops, qui aborda le problème des droits parlementaires qui, à son avis, sont en danger par suite de la continuation de l'administration par décrets ministériels (arrêtés en conseil) en vertu de la loi des mesures de guerre. Il réclame la restauration des pouvoirs du Parlement, gardien des droits personnels et civils qui ont été abandonnés volontairement à cause de la guerre. La période d'urgence, dit-il, est maintenant finie, et il insista pour le retour des droits et privilèges inhérents au système démocratique. "Sinon, dit le major Fulton, nous ferons preuve de trahison envers la cause démocratique pour laquelle nous avons combattu".

D'un autre côté, M. T.-L. Church, député progressiste-conservateur de Toronto-Broadview, dénonça le spectacle des régisseurs de guerre qui, faisant fi du Parlement, parcouraient le pays en prononçant des discours dont les membres du cabinet n'entendent jamais parler à l'avance, faisant sans doute allusion à notre ami de coeur, M. Donald Gordon, qui crie dans toutes les réunions qu'il tient dans l'ouest du pays.

Nos représentants doivent se renseigner

Si nos députés, dont c'est le devoir de prendre les intérêts de leurs électeurs plutôt que de ceux de nos amis les Anglais, voulaient véritablement servir leurs commettants, ils n'auraient qu'à faire pression sur les membres du cabinet pour faire cesser ce rationnement. Il leur manque peut-être des arguments pour défendre notre cause. Alors, ils n'ont qu'à lire les journaux et les discours de ceux qui parlent contre le rationnement et ils seraient parfaitement renseignés. Ils sauraient que jamais un pays n'a poussé l'abnégation au point de sous-alimenter sa population pour porter secours aux autres peuples; dans ce cas, un pays ne fait que ce qu'il peut, et les autres n'ont qu'à l'en louer. Ils apprendraient que notre gouvernement semble s'intéresser outre mesure aux Iles Britanniques, tout en négligeant les pays dans le besoin et sa propre population.

La résistance la plus effective

Notre gouvernement peut à son aise courtiser la fière Albion, mais il doit se rappeler qu'il y a une chose qui n'est pas à négliger dans une crise comme celle que nous traversons parce que quelques dictateurs veulent imposer au peuple canadien leur volonté, leur manière de voir, leur conduite empreinte de favoritisme, d'orgueil et d'entêtement. On parlait encore récemment d'un petit homme, très maigre, qui, tout seul est parvenu à tenir tête à l'Angleterre qui n'a jamais réussi à lui faire abandonner son point de vue, ce qui prouve que patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. Son arme redoutable et si efficace, c'est la résistance passive, que notre gouvernement conseillait aux populations des pays subjugués par les Boches. Nos petits dictateurs, — qui sont peut-être végétariens comme leur prototype nazi — ont-ils jamais pensé à cela? Peut-être y penseront-ils un jour. En effet, un adversaire du rationnement de la viande au Nouveau-Brunswick, vient de déclarer que les bouchers de cette province n'ont nulle envie de faire la grève, qu'ils ont trouvé une arme plus effective pour vaincre le rationnement. Ne serait-ce pas la résistance passive, mais sous quelle forme? *Chi lo sa?*

Le peuple veut l'abolition du rationnement. Est-ce qu'il sera plus fort que son gouvernement dictateur? Espérons que la démocratie triomphera encore une fois du totalitarisme.

R. HACHETTE.

Rés.: 6631 rue Saint-Denis
 CA. 3920
PAUL GAUTHIER
 Notaire & Commissaire
 84 ouest, rue Notre-Dame
 Tél. MA. 8424
MONTREAL

Les centres d'apprentissage

Au cours de la dernière session, l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail de la province de Québec, a présenté une loi destinée à aider l'apprentissage dans la province. Déjà plusieurs commissions d'apprentissage sont en voie d'organisation à Montréal, Québec, Chicoutimi et Hull pour les métiers de la construction, de l'imprimerie, de la lithographie, de l'automobile, etc. C'est dire que cette loi s'imposait.

Il était logique que l'aide à l'apprentissage relevât du Ministère provincial du Travail. En effet, l'apprentissage dans la province est réglementé en vertu de la loi de la convention collective par l'intermédiaire des comités paritaires. C'est ainsi que l'âge d'admission, la durée de l'apprentissage, les salaires des apprentis et la proportion entre le nombre des apprentis et des compagnons sont déterminés par les conventions collectives, c'est-à-dire par l'action conjointe des syndicats ouvriers et des associations patronales. En d'autres termes, toute question liée directement ou indirectement à l'apprentissage doit se résoudre dans les cadres de la loi de la convention collective.

C'est ce que fait la loi d'aide à l'apprentissage. En vertu de cette nouvelle loi, un comité paritaire, ou une association ouvrière et une association patronale, peut demander qu'une région soit reconnue comme centre d'apprentissage pour un métier déterminé. Si cette requête est agréée par le Gouvernement, les signataires de celle-ci se constituent en Commission d'apprentissage. La loi confère aux commissions tous les pouvoirs dont elles peuvent avoir besoin pour mener à bonne fin l'apprentissage des métiers qui relèvent de leur juridiction. Une Commission d'apprentissage peut élaborer ses programmes, engager des instructeurs, former des sous-comités pour l'orientation professionnelle et le placement des apprentis, signer des ententes avec les écoles professionnelles, etc. Bref, une Commission d'apprentissage jouit d'une grande autonomie.

Dans les centres où il existe des écoles techniques ou des écoles d'arts et métiers, il est à prévoir que l'enseignement théorique sera diffusé par ces écoles à la suite d'ententes avec les commissions d'apprentissage. On évitera ainsi la duplication des efforts. Aucune incompatibilité n'est à craindre entre ces Commission d'apprentissage et les écoles professionnelles. Bien au contraire, les deux se complètent mutuellement.

La loi d'aide à l'apprentissage était nécessaire pour inciter les syndicats et les employeurs à s'occuper eux-mêmes de l'apprentissage. Si, dans le passé, l'apprentissage n'a pas donné les résultats qu'on était en droit d'attendre, cela s'explique par l'absence des syndicats et des associations patronales dans l'élaboration des systèmes d'apprentissage. Ce temps est fini. — *Bulletin des Relations Industrielles*, Numéro 1.

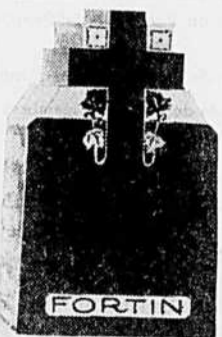
Soyez prudent

ASCENSEUR :—Un peintre perdit la vie alors qu'il travaillait dans un puits à ascenseur double. — Mais seul l'ascenseur dans lequel il se trouvait avait été mis à l'état d'arrêt, et comme le peintre se penchait par-dessus bord pour atteindre l'arrière d'un montant, l'autre ascenseur, dans sa descente, lui fracassa la tête.

AIR COMPRIME :—Un apprenti-plombier était en train de vérifier à l'aide de l'air comprimé les sections soudées d'un tuyau de 8". Il était debout devant le couvercle qui recouvrait un col mal ajusté. Comme il lisait le manomètre, le couvercle sauta et le frappa en pleine poitrine; il fut projeté à quelque 35 pieds dans les airs. L'infortuné retomba sur le sol, roula près de 40 pieds plus loin et heurta une poutre de 12". Il expira le lendemain, des suites de blessures internes.

Les contremaîtres devraient inspecter les points d'assemblage de tout outillage de pression, et monter à leurs ouvriers, qu'il y a danger à se placer directement en face de n'importe quelle pièce de l'outillage susceptible de sauter.

MONUMENTS



A. LUSSIER

Edifice Amherst. HA. 0434

Le ravitaillement de l'Europe

Au sujet du ravitaillement de l'Europe, il existe un autre point de vue : celui du continent nord-américain, actuellement mis à contribution par le monde entier qui a une fâcheuse tendance à s'imaginer que les Etats-Unis, sans parler du Canada, sont des vaches à lait, "taillables et corvéables" à merci.

Ce point de vue, pour justifiable qu'il soit quand on passe par les affres de la faim, fait oublier quelquefois les réalités qui sont que l'Amérique n'est pas capable à elle seule de ravitailler le monde, pas même l'Europe. Et à plus forte raison d'apporter l'abondance dans des régions dévastées.

Les pays ravagés l'ont été du fait de l'ennemi. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'ils sont en grande partie responsables de ce fait, par suite de l'attitude prise non seulement par les gouvernements européens de l'époque, mais aussi par celle des populations.

Un fait est certain : les ravages ne sont pas le fait de l'Amérique. On ne peut donc demander à cette dernière des sacrifices exorbitants. Car les demandes présentées ne s'arrêtent pas à l'envoi de vivres. Il faut des médicaments, des machines agricoles et industrielles, du combustible, des vêtements et, naturellement des capitaux.

On oublie un peu trop facilement, de l'autre côté de l'Atlantique, le total énorme de l'effort de guerre, l'importance du volume (et de la valeur) du Lend-Lease, les expéditions continues de vivres fournies par l'UNRRA qui, malgré son nom est en somme une affaire purement américaine. Quand on nous dit que les pays intéressés contribueront aux dépenses, on emploie un doux euphémisme. Des pays ruinés ne peuvent rien payer. Et l'on fait, en regard de l'Europe, la même chose que l'on fit envers l'Allemagne au temps jadis, quand on lui prêta... pour payer les réparations. Les sommes prêtées servirent à tout sauf à régler les comptes. Et l'Amérique ne put jamais se faire payer. Ce fut donc le continent nord-américain qui régla une très grande partie de l'addition de la guerre, une guerre qui n'était certainement pas son fait.

Les Anglais se sont plaints amèrement de la cessation du Lend-Lease. Quand on a présenté à Londres une alternative, elle a été immédiatement qualifiée de "Lend-Leash". On voulait bien l'aide, mais on ne voulait pas de conditions. Et, comme pour l'Allemagne, on mobilisa la pitié pendant que l'on démolissait les soldats. On est même arrivé à créer un mouvement de sympathie très réel, mais qui a certainement atteint ses limites. Il les a tellement atteintes qu'il a fallu que le président Truman fasse à ce sujet une déclaration de faits.

Il a donné les chiffres de l'aide apportée par l'Amérique à l'Europe dévastée. Ceux-ci sont impressionnants. En voici le détail :

Pour le dernier trimestre de l'année, l'UNRRA va distribuer : 1,400,000 tonnes de charbon par mois et à partir du 1er janvier, 8 millions (!) ; cent cinquante millions de livres de viande; soixante-dix millions de boisseaux de blé; quatre-vingt-dix millions de livres de légumes secs; treize millions de livres de lard; 28 mille tonnes de sucre; soixante millions de livres de fromage; deux cents millions de lait évaporé; vingt-cinq en poudre; quatre-vingts séché; quinze condensé. Ce qui fait 320 millions de livres de produits laitiers en trois mois.

Et ce chiffre ne représente qu'une partie de l'aide apportée à l'Europe.

Sous d'autres noms le Canada fournit à l'Angleterre quelque 500 millions de livres du meilleur bœuf du pays, à un prix exceptionnellement bas; des centaines de millions de livres de bœuf et un chiffre respectable de livres de porc. Sans compter le reste, bien entendu.

Il s'ensuit que, si les Etats-Unis peuvent supprimer quelques restrictions le Canada ne le peut pas et que la ration de viande reste nettement au-dessous des besoins nor-

Why Democracy?

HON. PAUL MARTIN, K.C., M.P.

"Labour believes that human values are best realized by use of the democratic tool: by patience, forbearance, and by the practical compromise.

"This democratic tool has four functions: political, civil, economic, and ethical. They are related, yet each is distinct in its purpose.

"Political democracy insures the right to vote, to hold office, to form a political party, to criticize the government.

"Civil democracy guarantees individual liberty, and leave to live by no man's leave, in equality under the law.

"Economic democracy first insures the minimum social and economic requirements of all, and then provides equality of opportunity to develop capacities to the full. It means freedom from rigidity of status, economy in the use of human resources — putting things where they will do the most good. The organization and co-ordination, the effective planning and administration, necessary to make the full use of all resources, material and human, is the purpose of economic science.

"Ethical democracy is virtually the ethics of Christianity — respect for the individual and the equality of all before God.

"The democratic tool is not effective where there is agreement about the fundamentals of society, about the end-value — whether, for instance, it is more important to sustain private power or promote social welfare." — *Labour's Post-War World. Behind the Headlines*, vol. 5, No. 1, p. 3).

Le rationnement de la viande

On nous avait promis qu'avec la fin de la guerre cesseraient les restrictions. Or voilà que le conflit terminé nous connaissons notre second rationnement de la viande et cela par arrêté ministériel alors que pourtant nos représentants sont assemblés dans la capitale. Le peuple est mécontent.

Personne, que nous sachions, ne se refuse, chez nous, à venir en aide aux peuples affamés de l'Europe ou d'ailleurs. C'est un principe d'élémentaire charité chrétienne que tous admettent. Vainqueurs ou vaincus les peuples souffrants ont droit à ce que ceux qui peuvent les secourir s'occupent d'eux. Et tous, chez nous, admettent qu'il y a actuellement de nombreux pays où la pauvreté et la misère sont tout simplement insupportables.

Mais en plus de trouver étrange la politique du gouvernement qui semble s'intéresser démesurément au Royaume Uni alors que, de toute évidence, d'autres nations sont dans un plus pressant besoin, le peuple canadien se demande, et non sans raison, si une telle mesure est essentielle vraiment au ravitaillement des pays éprouvés, si elle s'impose véritablement à notre peuple dans les circonstances présentes.

M. Hoover, ex-président des Etats-Unis, un expert en la matière, déclarait récemment que l'Argentine, par exemple, pouvait à elle seule ravitailler l'Europe et plusieurs fois, en ce qui a trait à la viande. Le secrétaire permanent du Conseil de l'Agriculture du Danemark vient d'annoncer, de son côté, que son pays regorge de viandes, que depuis le 1er août, il peut disposer d'un surplus hebdomadaire de trois à quatre mille tonnes de viande qu'il pourrait exporter aux pays affligés si on lui fournissait les moyens de transport. Des raisons d'ordre politique forceraient-elles donc les Nations Unies à négliger ces sources inépuisables de ravitaillement, à ignorer ces pays qui ne demanderaient pas mieux que de trouver des débouchés à leurs produits? Une telle façon de procéder, de toute façon, chez des nations qui se croient remplies de bonnes intentions n'est-elle pas pour le moins étrange? En somme, on peut se le demander: qu'a donc changé cette guerre dans la politique internationale? Les pays ne se conduisent-ils pas comme avant 1939? — VINCENT PRINCE, dans *Le Front Ouvrier*.

mâux de la population, nonobstant ce que dit le Contrôle des Prix.

Il semble que les paroles du président Truman devraient être à la fois un réconfort pour l'Europe et... un avertissement. L'Amérique est bien disposée à faire son possible, mais pas l'impossible.

Ce qui faut bien quelques minutes de méditation. — A.-R. BOWMAN, dans *Le Jour*.

Une puissance merveilleuse — la volonté

La volonté est d'une importance si prépondérante dans les actes humains, qu'on se demande ce que peut bien faire, dans la vie, un homme qui n'a pas appris à vouloir, durant son enfance et sa jeunesse? En fait, s'il n'a pas su diriger sa volonté, s'il ne s'est pas entraîné à obéir à sa conscience (que l'on suppose droite, dans le cas présent), à son devoir, que peut-il produire qui vaille, au cours de son existence? A l'inverse, s'il a su éduquer sa volonté, quelles merveilles ne pourra-t-il pas, certes, accomplir, durant sa carrière!

Les moyens deviennent des obstacles, quand on ne sait pas vouloir: la volonté est à la base de toutes les résolutions, de toutes les entreprises. C'est elle qui aiguille, vers une heureuse fin, tous les louables desseins. N'est-ce pas, dès lors, que le pivot de l'éducation par excellence, c'est d'apprendre à vouloir? La volonté, c'est l'homme lui-même, en quelque sorte. Au vrai, à quoi est-il apte, s'il ne sait pas vouloir?

Un adage clame avec force raison: **VOULOIR, C'EST POUVOIR!** Car, c'est vaincre les anicroches, c'est braver les contretemps, et, qui plus est, c'est les enjamber. Par contraste, celui qui redonne l'effort, ne sait pas vouloir, n'a pas appris à discipliner sa volonté. Et les maisons d'éducation ne sont pas instituées seulement pour éclairer les intelligences, mais surtout pour former les volontés.

Dans notre société actuelle — et d'autant plus, dans la présente période de reconstruction, — il faut des caractères bien trempés, des volontés tenaces, fermes, résolues. Et pour ces hommes, il y aura toujours des emplois, des situations, et, souvent, des postes de commande. Ils n'auront pas à végéter péniblement, parce qu'ils auront su cultiver leur volonté. Ernest Bersot déclarait judicieusement: *Ce sont des caractères, des hommes (de volonté), qu'il nous faut!* — VINCENT ARNAULT, dans *La Chronique de la Vallée du Saint-Maurice*.

Mission de secours pontificale

Le Souverain Pontife, qui déploya une si grande activité durant la guerre pour soulager les prisonniers et les blessés, continue à s'intéresser à leur sort. De Milan partait récemment pour les camps de concentration d'Allemagne et d'Autriche la deuxième mission pontificale de secours. Elle comprend 53 ambulances et camions remplis de provisions et 131 personnes: prêtres, médecins, infirmiers, aptes à fournir aux prisonniers, qui attendent leur rapatriement, l'aide spirituelle et matérielle dont ils ont grandement besoin.

Organized Labor's Opportunity and Duty

To Help the Weakly Organized and Bring Into the Fold the Unorganized.

By BERNARD ROSE, K.C.

At no time since trade unions came into existence, was the opportunity greater, and the duty of organized labor more imperative than it is to-day to support the weakly organized and bring into its ranks the unorganized.

There are still hundreds of thousands gainfully employed of both sexes who are not part of the organized labor movement. The first trade unions were made up of craftsmen. To acquire a knowledge of a craft necessitated a long apprenticeship; when this apprenticeship was completed, it created a feeling of pride and generated a sense of reliance and independence. Craftsmen, associating together as they did, found that it would be as profitable to work in concert toward improving their economic position as it was to exchange views in what related to their craft. The craft unions multiplied and were able to exercise a considerable influence. Many of them were almost in the nature of closed corporations, since admission to the craft was edged around by certain formalities that limited the number of those belonging to it.

With the development of transportation facilities newly organized groups came into existence. Thus it is, that to-day, the most powerful labor groups on the North American continent, and this applies to Great Britain, are made up of railroad employees. The managements of the railroad companies not only recognize the right of their employees to join unions, but conclude agreements with their representatives affecting compensation and working conditions.

So powerful have the railroad brotherhoods and organizations become that they have been referred to occasionally as "the aristocracy of labor." The principal brotherhoods, the members of which are engaged in operating trains, are not directly affiliated with the American Federation of Labor, or the Trades and Labor Congress of Canada. They no doubt feel, that their strength is such that they can dispense with affiliation. Nevertheless, such affiliation would undoubtedly bring to the labor movement a strength and influence that would be to the advantage of the movement as a whole.

The membership of the powerful labor bodies is such that it can and should do all that its experience, finances, and interest in the welfare of the workers permit, to do everything possible to urge the unorganized to become part of the labor movement which is the only one that has materially improved the economic and social position of the worker.

Based as it is upon sound democratic principles and espousing as it does the brotherhood of all men, the leaders of the movement should and must, even though they are satisfied with the progress made, continue the work of organizing until all workers are members of trade unions.

The movement has overcome the opposition and has challenged the antagonism of the individuals and groups who regard the trade union as an agency limiting their right to effect such contractual relations with their employees in the manner which, they, the employers, think in their best interest. Organized labor has, after a long and hard fought battle, secured legislation affirming the right of all workers to join unions. Had employers generally shown a disposition to enter into voluntary agreements with their organized employees, the demand for legislative intervention to protect the worker, in his right to organize would not have been so insistent and successful.

The organized workers are better paid and better treated and more respected than those who are unorganized. Where the workers in any factory or enterprise are organized, there is a harmony and solidarity that does not exist in plants where the workers are not members of an organization through which they can make representations to the management and secure redress of individual or collective grievances.

In the degree that the weakly organized or unorganized workers are taught to appreciate not only the need but the value of organization, will they be promoting not only their own welfare, but give the movement, because of their membership in it, still greater influence.

The organized workers in receipt of good wages and working under decent conditions owe it to those less fortunate in this respect to help them obtain the same consideration. The successful and prosperous units forming part of the movement should contribute generously from their resources to the creating of a large fund to be expended in payment of organizers and publicists who will devote their time and ability to the educating and organizing of the workers outside the pale of the movement.

Furthermore, even when times are good and membership is at its maximum the advantages of unionism must continue to be stressed and everything possible done to keep members from weakening in their allegiance to the movement. As it grows in number and influence it will develop the type of leadership that will enable it to get the consideration from governments and employers which it will be able to properly claim because of its representative and national character.

So long as there are thousands of workers who do not belong to trade unions will the movement be weakened, since, where the number of unorganized or weakly organized exceeds those who belong to the movement they constitute a menace to it, particularly during the period when work is not abundant. The selfish employer thinks there should be a reservoir of labor upon which he can draw when it suits his purpose. He prefers that the workers compete for jobs rather than employers compete for workers. Where workers are strongly organized, they

can and do collectively bargain. Collective bargaining is as fair to the employer as it is to the worker since it prevents the exploiting employer from getting any advantage over his competitor who pays decent wages and seeks the co-operation of his employees.

There are no doubt difficulties to be overcome in organizing those who hitherto have shown no disposition to help themselves, and who when approached, are somewhat indifferent. Frequently the thought uppermost in the minds of those who have not joined a union is what they can get out of it. Men and women of this type expect that they will get at least one thousand per cent interest on the very small investment they make in the shape of initiation fee or contribution which they pay to maintain the union. It is this type of worker that must first be educated into appreciating what the trade union means to the worker in the way of economic consideration and protection against discrimination.

It has been well said that a country's prosperity can be measured by the degree of organization to which its workers have attained.

The war has brought with it a considerable accession to the movement, but it still does not represent the number of workers who properly should come within it. In Canada, the number organized is stated to be in the neighborhood of eighteen to twenty per cent. This is far too low. Taking into consideration that the unions have secured concessions for the workers in war plants in wages, working conditions, and vacations with pay, not only war workers but all those employed in industry generally or engaged in any service or occupation should increase the number and solidarity of the movement. There are thousands in the catering industry who by no means work under the best conditions or receive the compensation to which they are entitled. More than ninety per cent of office employees in and around the city of Montreal have no organization. These latter in particular would benefit very substantially both in pocket and prestige if they had an organization that could speak forcefully on their behalf as the representatives can do of the organized plumbers, machinists, moulders, and other crafts.

Local labor leaders have a good deal to their credit in the way of organization and they should be given the commendation and encouragement they have earned. Scores of agreements have been concluded between well organized labor units and employers. The major part of their work is yet to be done. No effort or expense should be spared in the carrying on of the work of organization. A strong labor movement able to exert influence upon government and industry means a strong nation. The defeat of the Axis powers by the democratic nations is in large measure due to the loyalty and co-operation which the workers have given in such generous measure to the Nations' leaders. In the peace that will follow, the maintaining of employment will be one of the problems which organized labor will have to help in solving. It will be able to properly point to its co-operation with government in producing what was required by the armed forces to speed and ensure the defeat of the Axis powers. A powerful labor movement speaking on behalf, not of a minority, but the overwhelming majority of the workers will be in a position to demand that the government and industry make the necessary provision through and with such agencies available, or that can be established, to provide employment. Where the workers in the principal united nations are strongly organized will they likewise be able to demand that representatives of the workers sit in at the peace conference and suggest or recommend such measures as will effectively curb the propensity on the part of individuals or groups who may still think and plan in terms of world domination.

For organized labor which will naturally be concerned because of the reduction in personnel employed in war factories, to in any way slacken in its efforts to maintain the present membership as well as add to it through an aggressive and constructive campaign of organization will mean a loss in influence, power and prestige which will materially affect and react upon all workers.

The legislation and orders in council dealing with organization and employer and employee relations constitute a recognition of the movement and at the same time places upon not only the leaders but every member of a trade union the responsibility of doing everything possible to make every worker throughout the Dominion union conscious.

200,000 IN BERLIN UNIONS

Two hundred thousand of Berlin's 3,000,000 population are now members of trade unions, the American Military Government reports. Eighteen unions are functioning, four of them covering white-collar workers.

The number of trade unionists in the shattered capital of the defeated Reich is only one-third of the membership before Hitler's rise to power in 1933.

The eighteen unions are united into the Freie Deutsche Gewerkschaftsbund. The basic unit is the individual plant. Then come the unit locals and the borough councils. The biggest unions at present are those made up of government and municipal employees, railroad

workers, postal employees, telephone workers. Correspondents say that the Metal Trades Union is the most active.

Weakest of the major unions thus far is the Building Workers Union. Men of Germany's building trades were drafted for the Nazis' Todt organization, the military construction corps whose personnel is scattered over the continent.

Joseph D. Keenan, Chicago A. F. of L. leader and vice-chairman of the War Production Board, who was in Germany recently, has reported that he had difficulty in making contact with old-time democratic trade union leaders. Almost all of them were thrown into con-

PALACE
THEATRE

SON OF LASSIE

starring PETER LAWFORD
DONALD CRISP
with JUNE LOCKHART
LASSIE and LADDIE
IN TECHNICOLOR

CAPITOL
THEATRE

BUD ABBOTT
LOU COSTELLO in
**The NAUGHTY
NINETIES**

with ALAN CURTIS
Added Feature
'EASY TO LOOK AT'

PRINCESS
THEATRE

Second Week!
**THE FIGHTING
GUARDSMAN**

with WILLARD PARKER
ANITA LOUISE
And the Gay Senorita

LOEW'S
THEATRE

Second Week!
BETTE DAVIS
brings a great play to the screen:
**"THE CORN IS
GREEN"**
with JOHN DALL
JOHN LORRING

**EXAMEN
de la VUE**
par L.-L. Phoenix, O. D.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
Diplômé de l'Université
AU SALON D'OPTIQUE
Chas. G. ST-JEAN L'ÉPÉE
Téléphone: A.M. 3131

O. St-Jean
BIJOUTIERS DIAMANTAIRES
Un seul magasin à Montréal: 1215 est, rue Sainte-Catherine

Tél. L'Ancester 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS
(Édifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.
Mme ROVIRA — Rés.: M.A. 8488

centration camps soon after Hitler took over. They were beaten, starved and tortured. The few who have survived are shadows of what they once were.

In the American zone of vanquished Germany organization of workers is encouraged, but it is subject to AMG supervision. Organization "from the bottom up" is fostered in the American sector, while the Russians in their zone lean to the opposite policy.

BOOST OBJECTIVE FOR 9TH VICTORY LOAN

New plan now calls for only one VICTORY LOAN during 12-month period



MINISTER OF FINANCE, Hon. J. L. Hilsley, in announcing October 22nd as the launching date for the new loan, said: "I believe the success of past Loans has been largely due to the public's appreciation of the investment value of Victory Bonds. By now nearly everyone knows that the whole resources of the Dominion are behind these bonds, that they are as good as cash and earn interest at the rate of 3%. I am fully confident that the 9th Victory Loan will be another complete success."

Ottawa, Sept. 20 — Canada's 9th Victory Loan will be by far the largest yet. The new Victory Loan will be launched on October 22nd, according to today's announcement by the National War Finance Committee.

Buy once for year

Spokesmen for the Committee declared that the increase in the objective is due to the fact that no further Victory Loans will be offered for a full year following the period of the 9th Loan. Thus investors are urged to buy in October all the bonds they would normally buy in two loan periods at six-month intervals. This will be necessary if the New Loan is to reach its objective.

Convenience of new Plan

The convenience of having only one Victory Loan during the next year is stressed and payments may be spread over the 12-month period. It is anticipated that the public will respond enthusiastically to the new plan and put the 9th Loan over the top.



"**RAT-A-TAT**" of machine guns is replaced by that of typewriters in Canadian Vocational Training class for veterans. This group, taking business course provided under rehabilitation program, is typical of those receiving instruction to qualify them for employment in their chosen vocations. Your Victory Bonds will help pay for this valuable assistance to veterans.



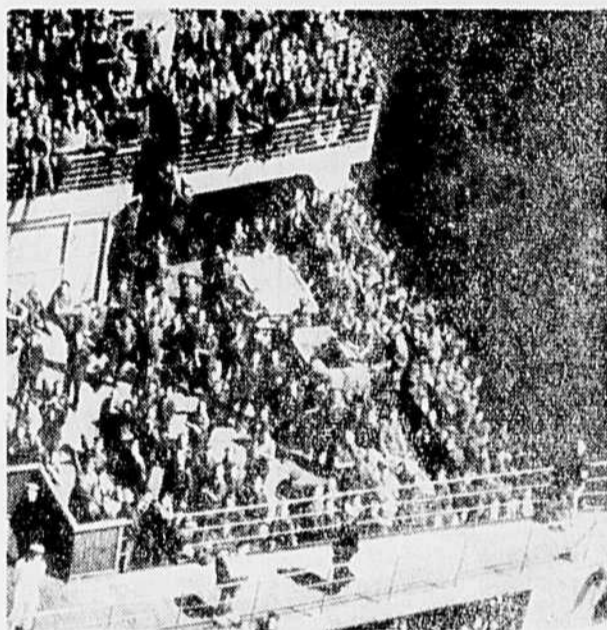
P. R. BENGOUGH, President of the Trades and Labour Congress of Canada, who urges all members to buy as many bonds as possible during the 9th Victory Loan, because in his opinion, "there is certainly no better way for workers to achieve personal financial security."



A. R. MOSHER, President of the Canadian Congress of Labour, who appeals to all members to support the 9th Victory Loan. "Labour will benefit specially from the next loan, because Canada's aid to war-ravaged Europe will create extra employment at home," states Mr. Mosher.



POPULAR PAYROLL SAVINGS PLAN will permit workers to spread payments on 9th Victory Loan Bonds over 12 months to enable them to buy double the amounts formerly purchased every six months. A large percentage of the workers shown here buying Bonds during the 8th Victory Loan will again buy one bond for cash and another on the wage-deduction plan.



AERIAL VIEW OF THE WORLD-FAMOUS LINER "QUEEN MARY," entering New York harbor to bring back 6,200 of Canada's servicemen. Many will receive discharges and benefit by Government rehabilitation provisions, which include free educational programs, pensions, gratuities. Hospitalization facilities ensure best of care for wounded and sick. Your Victory Bonds will help pay the cost of these aids to Canada's returning heroes.



SOME DAY THIS DREAM HOUSE will take shape for a couple who have planned wisely for their future. Like thousands of other Canadians, they bought Victory Bonds during every Loan and accumulated a sizeable nest-egg. Buying Bonds during the 9th Victory Loan will help you, too, to build a "dream house" or buy any of the wonderful new products available in the future.

Get Ready To Buy VICTORY BONDS

NATIONAL WAR FINANCE COMMITTEE

American Labor Fears Communists

Without comment, and in the interests of the many readers of our paper who belong to labor unions, we publish herewith a full statement by William Green, president of the A. F. of L., as he explains his organization's reasons for not "sitting side by side" with Communist "representatives." (Mr. Green's explanation appeared under the title, "The American Federation of Labor and World Labor Unity.") — *The Canadian Social Creditor.*

The reason why the A. F. of L., a democratic organization representing seven million American working men and women, is not willing to "sit side by side" with a few Russian Communists who claim to be the duly authorized representatives of 27 million Russian workers is the entirely different conception of trade unionism in our country and in the Soviet Union.

The so-called trade unions of the Soviet Union have only the name in common with labor unions of democratic countries.

The latter are free, self-governing workers' organizations, controlled by the members and independent of the government, often in opposition to the existing government.

Only a Government Branch

But the Soviet trade unions are both formally and actually an organic part of the state machinery, a branch of the Soviet government and the ruling dictatorial Communist Party.

The Russian trade unions have had no national conventions and no elections of executive committees since 1932. The policy of these unions has been determined by the Communist Party, i.e., by the government, and the members of the executive committees have been appointed by the same agency, not by the membership.

Since there are no free elections of any kind in Soviet Russia, and the people have no guarantees of personal liberty and no freedom of expression or of association, the Russian trade unions cannot be regarded as free

organizations of workers. They are organs of the state, a department of the government. They have a purely nominal membership of workers who have no voice in determining the policy or composition of the executive bodies...

Main Task

In democratic countries the union's main task is to raise the living standards of the workmen and women and to maintain the standard at highest possible level by constant struggle against the employers.

The function of the Soviet trade unions from the beginning has been to protect, even at the expense of the workers, the interests of the Soviet state, the only employer of all Russian workers.

Since the only source of livelihood of the Russian people is to work in a state enterprise, these policies of the Russian unions virtually mean the enslavement of the Russian workers. They are compelled by force of propaganda, by the pressure of the trade unions, working hand in hand with the state agencies, and by the threat of blacklists and deportation to labor camps, to accept any conditions of labor offered by the state.

Moreover, since they have been deprived of the freedom of travel and of their right to change their place of work, they are practically at the mercy of the trade unions and the state officials in charge of labor problems. The Soviet trade unions actively support the system of forced labor, in which millions of peasants, workers and professional men and women are kept in concentration camps or labor camps under inhuman conditions, with no protection against state exploitation and no regard for their health.

While it is doubtful that any freedom of expression or association will be permitted in the countries under the control of Soviet Russia, in all other countries of Europe the Communists will enjoy full freedom.

With the help of the mighty Russian state and of a powerful, internationally co-ordinated and streamlined propaganda machine, they will strive for the domination of the labor movement in every European country.

Public opinion in the labor circles of many countries, misled by sympathy for the peoples of the Soviet Union, who fought so bravely against Hitlerite Germany, and by skillful exploitation by the Communists and a few labor unity, is unwittingly prepared to back the Machiavellian policy of the Moscow propagandists of unity.

A. F. of L. Anxious to Co-operate

The A. F. of L. desires to co-operate, as it did before the war, and during the war, with genuine democratic labor organizations in all countries of the world in the spirit of brotherhood and real comradeship. But the A. F. of L. refuses to co-operate with the trade unions of Soviet Russia as long as they remain organs of the Soviet government and try to dominate the world of international labor.

Of course, the whole situation would be radically changed if there were a change in the policies of the Soviet government.

But so long as things are what they are, so long as the policy of the Soviet government remains totalitarian and the rule of the Soviets means annihilation of freedom and democracy, any collaboration between the totalitarian brand of labor unions and free unions would be a danger for the future of organized labor.

CONSUMER'S RATION COUPON CALENDAR

OCTOBER

COUPON VALUES

BUTTER - 1/2 pound
SUGAR - 1 pound

SUN	MON	TUES	WED	THURSDAY	FRI	SAT
	1	2	3	4 BUTTER COUPON 124 MEAT COUPON 5 Valid	5	6
7	8	9	10	11 BUTTER COUPON 125 MEAT COUPON 6 Valid	12	13
14	15	16	17	18 BUTTER COUPON 126 SUGAR COUPON 65 PRESERVES COUPONS P18-P19 MEAT COUPON 7 Valid	19	20
21	22	23	24	25 BUTTER COUPON 127 MEAT COUPON 8 Valid	26	27
28	29	30	31			

A Parliamentarian Who Thinks Nationally

The Member for Toronto-Davenport A Mine of Information Concerning Canada's Resources and Potentialities. — A Tried Friend of the Workers.

By BERNARD ROSE, K.C.

I have had occasion several times in the columns of *The Labor World* to speak of the tremendous capacity for work shown by John Ritchie MacNicol, the hard-working and enterprising member for Toronto-Davenport. Few spend their time so usefully between sessions of Parliament as Mr. MacNicol. He travels widely to secure information that he freely gives not only to his constituents but the nation when he speaks in the House. Mr. MacNicol has had a very wide and varied experience. He started at the bottom of the ladder and rose to a position of responsibility with one of the largest firms of its kind in the Dominion. Having lived and worked with those who toil he understands their problems and appreciates how deeply concerned they are for security.

What distinguishes Mr. MacNicol from his colleagues is that he is ready to support any measure that will in any way contribute to the economic and social well-being of the worker. He has endorsed and voted for legislation sponsored by the Government and which dealt with situations affecting human welfare.

Mr. MacNicol has explored this country as few of his fellow-Canadians have. He has made practical suggestions, which if carried out, will provide employment for thousands of wage earners. He does not take a partisan view when legislation before the House contemplates public works that mean employment which must be provided if workers are to meet their obligations as citizens, taxpayers, and fathers of families.

It has been his practice for several years when Parliament ended to take long trips to secure additional information to add to the very large stock already accumulated and enabling him to give his colleagues in Parliament facts which would not otherwise be available. "Honest John" as he is known to his constituents, hundreds of friends, and colleagues in the House, is very highly regarded because of his readiness at all times to help those who he can be of service to in the matter of advice or such assistance as his membership in the House can enable him to give. He is very generous in expressing his appreciation of what a fellow-member says when it relates to the

Apprenticeship Centres

During the course of the last session, the Honourable Antonio Barrette, Minister of Labour of the Province of Quebec, presented a bill intended to assist apprenticeship throughout the Province. Several apprenticeship commissions are already being formed at Montreal, Quebec, Chicoutimi and Hull for the building, printing, lithographic and automobile trades, etc. Such an Act was therefore a necessity.

It is only logical that the administration of assistance to apprenticeship should belong to the Department of Labour, because apprenticeship in our Province is governed by the Collective Agreement Act through the agency of parity committees. Thus, the age of admission to apprenticeship, the duration of apprenticeship, the wages of apprentices and the proportion of the number of apprentices to that of journeymen are respectively established by collective agreements, that is to say: by the joint action of labour unions and employers' associations. In other words, everything relating either directly or indirectly to apprenticeship falls within the scope of the Collective Agreement Act.

Such is also the case of the Apprenticeship Assistance Act. Under the terms of this new Act, a parity committee, or a labour union and an employers' association, may ask that a certain district be recognized as an apprenticeship centre for a given trade. If this request is granted by the Government, the signatories to the request form an apprenticeship commission. The act confers on the commissions all the powers they require to be entirely successful in the assistance of apprenticeship of the trades coming under their jurisdiction. An apprenticeship commission may draw up its programmes, hire instructors, form sub-committees for the placing and professional guidance of the apprentices it governs, sign agreements with professional schools, etc. In short, an apprenticeship commission enjoys considerable independence.

In districts where there are technical schools or arts and trades schools, the theoretical instruction may be dispensed by such schools, following agreements with the apprenticeship commissions. The duplication of courses will thus be avoided. There is no fear of incompatibility between these apprenticeship commissions and the professional schools. On the contrary, they are complementary to one another.

The Apprenticeship Assistance Act was needed to incite the labour unions and the employers to become personally interested in apprenticeship. If, in the past, apprenticeship did not yield the results that were expected from it, it is due to the fact that the labour unions and employers did not take part in the establishing of the various apprenticeship systems. Such times are gone for ever. — *Bulletin des Relations Industrielles.*

worker's welfare. He is frank and independent in expressing his views. No man in the House is as careful of the feelings of colleagues as he is. He prefers to praise rather than criticize. In his address on the speech from the Throne, he was complimented by a member on the Government side.

Mr. MacNicol is intensely concerned because of the plight of those, who during the reconversion period, may find it difficult to obtain employment. If the several provinces, particularly those in the West, will co-operate as they can and should in developing needed works, they will have no employment problem. Not only has Mr. MacNicol made several trips to the West but has travelled in Europe. Seldom has anything he has said in the House or outside been questioned on the score of its authenticity. He prepares his matter methodically and gives facts and figures that are highly instructive. The citizens of not only his own rid-

ing, but those of the Dominion are deeply indebted to him for the splendid service he has rendered during the fifteen years he has sat in the House of Commons. As "R. J." of *The Journal Staff* stated in the issue of September 22nd this year: "John Ritchie MacNicol has never allowed his age to appear in the Parliamentary Guide. But he must be around an age which in most men doesn't find them off by day train, boat, canoe and pack-horse on 10,000 mile sales excursions." He is in all that he undertakes as enthusiastic and active as men twenty and thirty years his junior. His many friends throughout the Dominion hope that he will continue for a good many years to give them the benefit of his exploration to distant parts of this country, and his wise counsel on how Canada's resources can be developed to not only provide employment for the millions needing it, but make Canada a happy and prosperous nation.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Notice is hereby given that HANNAH GREEN, of the Town of St. Laurent, in the District of Montreal, in the Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada, at the next session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, EDWARD PURCELL TURTON, engineer, of the City of Montreal, Province of Quebec, on the grounds of adultery.

Dated at Montreal, in the Province of Quebec, this 1st day of October, 1945.
HAROLD S. FREEMAN,
Attorney for Applicant,
Room 527, Confederation Bldg.,
1253 McGill College Ave.,
Montreal.

NOTICE is hereby given that Winifred Madge Jones Brown, of the City and District of Montreal, will apply to the Parliament of Canada at the next Session thereof for a bill of divorce from her husband, Gerard Warren Brown, Manager, of the said City of Montreal, on the grounds of adultery.

Dated at Montreal, in the Province of Quebec, this 4th day of September, 1945.
HYDE & AHERN,
Solicitors for Applicant,
112 St. James St. West,
Montreal.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Province of Quebec, District of Montreal.
NOTICE is hereby given that DAME GOLDIE BOLTUCK, nee LEVINE, of 2046 Soissons Street, in the City of Outremont, District of Montreal, Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada at the present or the next session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, ISIDORE BOLTUCK, residing at 1471 McGill College Avenue, in the City and District of Montreal, Province of Quebec, Printer, on the grounds of adultery and desertion.

Dated at Montreal, Province of Quebec, this 6th day of September, 1945.
ALBERT I. GOODSTONE,
Solicitor for Applicant,
1117 St. Catherine St. West.

